

*Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 22 septembre 2012*

L'an deux mille douze, le vingt-deux du mois de septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Christine LUSSAC, Elsa BOUTOULLE.

Absents excusés : Jean-Louis DARTEYRE, Alain CLECH, Sylvie CAILLIEU, Matthieu FAU-NOUGARET.

Absent : Jean-Marc LABBE.

Monsieur Francis DARTEYRE est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du 17 juillet 2012*
- *Indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires au receveur municipal*
- *Travaux salle des fêtes – Marché, appel d'offres, réunion publique*
- *Personnel technique – Renouvellement du contrat CUI-CAE*
- *Renforcement de la boucle de Bordeaux – Aménagement du réseau TIGF entre les communes de Saint Loubert et Saint Martin de Sescas*
- *Voirie communale – Avis des Domaines*
- *Ouvrage hydraulique du barrage du Carpe*
- *Rapport d'activité 2011 du SIAEPA*
- *Rapport d'activité 2011 de la CDC du Pays de Langon*
- *Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC*
- *Questions diverses*

<i>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUILLET 2012</i>

Le procès-verbal de la réunion du 17 juillet est adopté à l'unanimité.

<i>D2012-07-01 – INDEMNITÉS DE CONSEIL ET D'AIDE A LA CONCEPTION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES AU RECEVEUR MUNICIPAL</i>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a instauré les conditions d'attribution des indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires aux receveurs municipaux.

Un nouveau comptable ayant été nommé le 2 janvier 2012, il convient de se prononcer sur le renouvellement de cette indemnité conformément aux dispositions de l'arrêté précité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder au receveur municipal une indemnité de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires.

TRAVAUX SALLE DES FÊTES – MARCHÉ, APPEL D'OFFRES, RÉUNION PUBLIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le RICT (Rapport Initial de Contrôle Technique) a été réalisé par le bureau de contrôle AIS. Quelques modifications au projet seront encore à effectuer par l'architecte en fonction des observations.

La dernière estimation du coût des travaux est de 221.241,34 € HT, soit 264.604,64 € TTC hors option production d'eau chaude (4.500,00 € HT). L'estimation du montant des travaux à l'origine était de 217.200,00 € HT soit une augmentation de 4.041,00 € HT.

Le système de production d'eau chaude sera prévu au CCTP en option.

Le Maire signale que la commune risque de perdre les avantages du tarif EJP (Effacement des jours de pointe) liés à la consommation d'électricité en raison du déplacement du compteur électrique.

Il est toujours dans l'attente du rappel des services de GRDF pour les précisions liées aux divers devis reçus pour le raccordement au gaz.

Patrick LUFLADE souhaiterait savoir dès à présent où en est le plan de financement.

Le Maire s'engage à faire passer aux conseillers municipaux un état des dépenses et des recettes prévisionnelles relatives au projet en début de semaine prochaine.

Il informe ensuite que la commission bâtiment se réunira très prochainement pour examiner les pièces du dossier avant le lancement de l'appel d'offres.

La réunion publique sera fixée ultérieurement.

- ***D2012-07-02 – TRAVAUX SALLE DES FÊTES – APPEL D'OFFRES :***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de lancer la procédure d'appel d'offres pour les travaux de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de lancer la procédure d'appel d'offres pour les travaux.

PERSONNEL TECHNIQUE – RENOUELEMENT DU CONTRAT CUI-CAE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat CUI-CAE de Monsieur Francis DUBA peut-être renouvelé une année de plus, soit jusqu'au 2 octobre 2013, dans les mêmes conditions avec une aide de l'État s'élevant à 70 %. L'inscription à une session de formation a été tout de même nécessaire pour la validation du contrat.

RENFORCEMENT DE LA BOUCLE DE BORDEAUX – AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU TIGF ENTRE LES COMMUNES DE SAINT LOUBERT ET SAINT MARTIN DE SESCAS

Le Maire fait part de la réception d'un dossier de TIGF (Transports et Infrastructures Gaz France) relatif au renforcement de la boucle de Bordeaux – Aménagement du réseau TIGF entre les communes de Saint-Loubert et Saint-Martin-de-Sescas. Ce dossier est en libre consultation en Mairie.

Le Conseil Municipal ne se prononce pas.

VOIRIE COMMUNALE – AVIS DES DOMAINES

Comme suite au courrier de Monsieur GAURY relatif à l'entretien du chemin d'accès à sa propriété, le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis du Domaine avait été demandé pour une cession éventuelle. La valeur vénale de cette parcelle a été appréciée à la somme de 200 €.

Le Conseil Municipal charge le Maire de faire une proposition à Monsieur GAURY, les frais de bornage et d'acte notarié restant à la charge de l'acquéreur. Un courrier sera adressé à l'intéressé en ce sens.

OUVRAGE HYDRAULIQUE DU BARRAGE DU CARPE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le responsable technique de la CDC du Pays de Langon a signalé le 31 juillet 2012, au service en charge de la police de l'eau et des milieux aquatiques, des désordres hydrauliques dans le barrage situé dans le lit au cours du Carpe. Le 1^{er} août 2012, des agents de ce service ont procédé au contrôle de l'ouvrage.

Le courrier de ce service fait part des observations suivantes :

- l'abaissement du niveau du plan d'eau qui prend appui sur le barrage a permis de couper l'alimentation des trous dont les exutoires sont visibles à mi-hauteur du parement aval du barrage. Néanmoins, l'interruption de ces écoulements ne signifie pas que l'ouvrage ne présente pas d'autres dégâts hydrauliques susceptibles de remettre en cause l'intégrité et la solidité du barrage.
- la présence de végétaux hygrophiles sur la crête du barrage et aux abords du déversoir,
- la présence d'une cavité sous l'extrémité amont du déversoir,
- le constat de la réalisation récente de travaux de maçonnerie au niveau des ancrages du déversoir sur le parement amont du barrage,
- la présence d'une fissure sur le bajoyer droit du déversoir.

Ces éléments peuvent être en relation avec les désordres observés et être à l'origine de phénomènes similaires non apparents. Il en est de même pour la présence de 5 peupliers au pied du parement aval de la partie rive gauche qui pourrait à terme affecter la sécurité du barrage.

Enfin, d'après les services de la police de l'eau le barrage pourrait ne pas remplir des conditions de sûreté suffisantes et remettre en question la sécurité des usagers du plan d'eau et de ceux de la route communale. Aussi, la CDC a été chargée de faire réaliser un diagnostic sur les garanties de sûreté de l'ouvrage par un organisme agréé dans un délai de 3 mois.

Le rapport mentionne également la présence, à l'entrée Sud du site, de zones présentant l'aspect caractéristique d'un traitement herbicide. Un rappel est effectué de la réglementation relative aux traitements des zones se situant à proximité immédiate des cours d'eau.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011 DU SIAEPA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT)

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie des rapports 2011 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Castets-en-Dorthe relatifs au prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Ces documents sont tenus à disposition de chacun au secrétariat.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011 DE LA CDC DU PAYS DE LANGON

Le Maire fait part de la réception en mairie du rapport d'activité 2011 de la CDC du Pays de Langon. Ce document ayant été transmis par internet à chaque conseiller, il demande si chacun en a pris connaissance.

Les membres du Conseil Municipal l'informent de la lecture de ce rapport.

Commune de Saint-Loubert

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2012

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS DES SYNDICATS ET COMMISSIONS DE LA CDC

- **Gens du voyage** : Francis DARTEYRE fait le compte-rendu de la réunion. Il signale entre autre une baisse des effectifs des élèves de l'école réservée aux familles itinérantes du fait de l'inscription obligatoire des sédentaires dans leur commune respective.
- **Commission Bibliothèque** : Pierre DIENER informe le Conseil Municipal qu'un videgrenier est organisé le 30 septembre prochain à Toulence comme l'année passée, et fait part de la réorganisation du personnel suite à un congé de maternité.
- **Projet de vélo-route** : Pierre DIENER fait part des propositions de signalétique en accord avec l'office du tourisme, le Conseil Régional et le Conseil Général.
A ce jour, pas besoin de travaux de voirie, le vélo-route emprunterait ensuite le chemin de halage sous le pont de Castets-en-Dorthe. Le financement est actuellement à l'étude.
- **Bureau de la CDC** : Pierre DIENER fait part de la demande d'adhésion à la CDC du Pays de Langon de la commune de Castillon de Castets.
- **Gironde Numérique** : Pierre DIENER présente l'offre de services numériques de Gironde Numérique. Leurs propositions sont les suivantes : dématérialisation des marchés publics, des actes et de la comptabilité, mail sécurisé, signature électronique, sécurisation des données, ... Le coût revenant à la commune serait de 500 € HT/an.
- **Participation de la CDC du Pays de Langon au SMAHBV (Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants) Beuve Bassanne** : Pierre DIENER fait part de la révision de la participation à ce syndicat.
- **Syndicat de voirie** : Pierre DIENER présente le courrier, adressé par le Président du Syndicat de voirie à Monsieur le Sous-Préfet et à la Trésorière de Langon relatif à la suite à donner aux propositions de reprise du service par la commune de Castets-en-Dorthe.

QUESTIONS DIVERSES

- **Pétition carrefour RD 224 – L'Espagnol** : Pierre DIENER présente le courrier réponse du responsable du Centre Routier Départemental. Celui-ci n'est pas favorable au changement d'intervention du service de fauchage. Un autre courrier lui sera adressé afin de confirmer la demande d'un passage plus tôt dans la saison.
- **Remerciements** : Présentation des cartes de remerciements des familles relatives aux décès de Messieurs ROBLES et DARTEYRE.
- **Tirs au fusil** : Le Maire fait part d'une plainte concernant les tirs au fusil des chasseurs près des maisons. Le Président de la société de chasse sera informé pour rappel de la réglementation.
- **Chiens errants** : Le Maire fait part de l'ordre d'enlèvement d'un chien donné au SACPA fin août dernier. Le remboursement des frais sera donc demandé au propriétaire conformément à la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet dernier.
- **Demande de Monsieur DELATOUR** : Le Maire fait part de la demande de Monsieur DELATOUR relative à l'entretien d'un regard bouché en contrebas de sa propriété et à l'élagage des peupliers du cimetière communal.
L'employé communal sera chargé de nettoyer le regard, par contre aucune décision n'est prise en ce qui concerne l'élagage des peupliers.
- **Frais de cantine commune de Toulence** : Le Maire informe les conseillers de la situation des enfants scolarisés à Toulence. La municipalité de Toulence a décidé de faire payer au prix coûtant le repas pour les enfants hors commune, ce qui représente une augmentation de 1,40 € cette année par repas et de 2,80 € l'année scolaire prochaine. Des parents d'élèves se sont adressés au Maire car ils pensaient que la commune participait financièrement aux frais

de scolarité or Toulenne ne demande aucune participation aux frais de scolarité. Donc le Maire propose que la commune assume ce différentiel pour établir l'égalité entre les familles.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre contact avec la municipalité de Toulenne pour résoudre cette affaire.

- Patrick LUFLADE demande si l'utilisation du dépôt de déchets verts derrière les noisetiers sera à nouveau autorisée.

Il est rappelé que ce genre de dépôt est illégal et, que vu l'accroissement de la population lupertienne, nous serions vite dépassés par l'augmentation du volume des déchets.

Une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal après réflexion sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.20.